

**DECISION DU MAIRE N°2025-127
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : CONTRAT DE CESSION POUR L'ANIMATION DE LA GUINGUETTE DU L'ANDER - ENTRE LA VILLE DE SAINT-FLOUR ET L'ASSOCIATION ART'VERNE PRODUCTIONS POUR LE SPECTACLE ADELE COYO

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 (5°) et L.2122-23 ;

VU la délibération du Conseil Municipal N°01/02/2021-02 en date du 1^{er} Février 2021 portant délégation de pouvoirs au Maire ;

DECIDE

Article 1 : Un contrat de cession pour l'animation de la guinguette du l'Ander est conclu avec l'association ART'VERNE PRODUCTIONS sise 18 rue du Dr Chambige 63430 PONT-DU-CHATEAU, représentée par son Président, Monsieur Dominique CHELLES..

Article 2 : L'association ART'VERNE PRODUCTIONS assurera une animation lors de la guinguette du l'Ander le Jeudi 24 Juillet 2025 pour le spectacle Adèle Coyo selon les modalités de l'animation définies dans le contrat susvisé

Article 3 : Ce contrat est consenti moyennant le tarif de 600 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025 de la Commune.

Article 4 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise en Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR, et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Saint-Flour.

Article 6 : Tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Publiée le **11 JUIL. 2025**

Transmise en Sous-Préfecture
de Saint-Flour
le **10 JUIL. 2025**

Fait à Saint-Flour, le 7 Juillet 2025
Le Maire,


Philippe DELORT

Contrat de cession

► CONTRAT - C250617-10971

- Nom spectacle **Adèle Coyo**
- Date prestation **24/07/2025**
- Lieu prestation **Guinguette de l'Ander à Saint Flour**
- Montant **600 € TTC (Voir détails Article V)**

► ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Producteur

ART'VERNE PRODUCTIONS représentée par M. Dominique CHELLES en sa qualité de Président de la dite Association domiciliée 18 rue du Dr Chambige, 63430 Pont-du-Château et M. Frédéric SERAGER en qualité de Manager.

Ci-après dénommés «le producteur» d'une part,

Organisateur

Ville de Saint Flour représenté(e) par M. DELORT Philippe en qualité de Maire
Domicilié(e) 1 place des Armes 15100 SAINT-FLOUR

Ci-après dénommé «l'organisateur» d'autre part,

► IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIV

- L'association dispose du droit d'exploitation du spectacle pour lequel elle s'est assurée le concours des artistes nécessaires à sa représentation.
- L'organisateur s'est assuré de la disposition du lieu de représentation.
- En aucun cas l'organisateur ne pourra changer le lieu du spectacle sans l'accord écrit du producteur.

Article I – Objet

Le producteur s'engage à effectuer une représentation, dans le cadre du présent contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle : « **Adèle Coyo** » d'une durée de **1h30**, qui aura lieu le **24/07/2025**, à **20h30**.

Article II - Obligations du producteur

Le producteur prend à sa charge le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique de la représentation. En sa qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché au spectacle. Il lui appartiendra également de solliciter en temps utile auprès des autorités compétentes les autorisations pour l'emploi. Il fournira les éléments nécessaires à la publicité de la prestation. Le spectacle comprendra tous les éléments nécessaires à sa représentation.

Article III - Obligations de l'organisateur

L'organisateur fournira le lieu de représentation en ordre de marche. Il assurera en outre le service général du lieu.

En sa qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales de son personnel.

L'organisateur prendra à sa charge la publicité en s'efforçant de respecter l'esprit de la documentation fournie.

Article IV - Montage et démontage

Le lieu de représentation sera mis à la disposition du producteur le jour même à partir de **18h00**, afin de permettre le montage.

Le démontage sera effectué après la représentation.

Article V - Montant de la cession

L'organisateur s'engage, en contrepartie de la présente cession, à verser au producteur la somme de : **600 € TTC** pour la prestation (soit 568,72 € HT et 31,28 € de TVA à 5,5%)

Article VI - Modalités de paiement

Le paiement, tel qu'il est défini à l'article V, sera effectué par **Mandat Administratif** à l'ordre de Art'Verne Productions.

Article VII – Assurances

L'organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux représentations du spectacle.

Le producteur déclare avoir souscrit l'assurance nécessaire à la couverture de son personnel.

Article VIII - Annulation du contrat

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnités d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure (le mauvais temps n'étant pas un cas de force majeure).

A l'exception des cas de force majeure, toute annulation par l'une des parties entraînera pour la partie défaillante l'obligation de verser à son contractant une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés.

Article IX - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Clermont-Ferrand, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage, ...)

Les parties soussignées déclarent avoir pris connaissance des conditions du présent contrat qu'elles acceptent et s'obligent à exécuter et accomplir scrupuleusement, sans réserve.

Article X - Enregistrement Diffusion

En dehors des émissions d'informations radiophoniques et télévisées d'une durée de 3 minutes au plus, tout enregistrement ou diffusion même partiel du spectacle devra faire l'objet d'un accord particulier.

Fait à Pont-du-château. Le

19 1 JUIL. 2025

Le producteur, Art'Verne Productions,

**Art'Verne
Productions**

L'organisateur, Signature

Le Maire,
Philippe Basset



De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: jeudi 10 juillet 2025 15:03
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2025-127

'.: Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2025-127, télétransmis par Sarah COSTEROUSSÉ.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250710-2025-127-AU.

Informations sur l'acte

Numero : 2025-127

Objet : Contrat de cession pour l'animation de la guinguette du l'Ander - Entre la Ville de Saint-Flour et l'Association Art'Verne Productions pour le spectacle Adèle COYO

Date de décision : 10/07/2025

Date de transmission : 10/07/2025

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes / 8.9. Culture

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>

SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: vendredi 11 juillet 2025 09:04
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2025-127

':.Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2025-127, télétransmis par Sarah COSTEROUSSÉ.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250711-2025-127-CC.

Informations sur l'acte

Numéro : 2025-127

Objet : Contrat de cession pour l'animation de la guinguette du l'Ander - Entre la Ville de Saint-Flour et l'Association Art'Verne Productions pour le spectacle Adèle COYO

Date de décision : 11/07/2025

Date de transmission : 11/07/2025

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes / 8.9. Culture

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>